



Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer (DDTM)  
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des  
Risques  
2, rue Jean Richepin  
BP 50909  
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 157

Perpignan, le

21 AVR. 2023

**Objet** : avis sur le dossier de déclaration concernant la création d'une ZAC sur la commune de Montescot.

Monsieur le Chef de service,

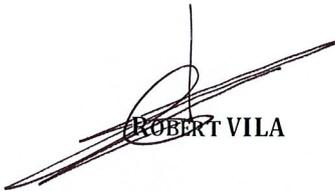
Vous soumettez le dossier cité en objet à l'avis de la CLE. Ce projet consiste à créer une ZAC de 30 parcelles sur une superficie de 4,5ha, à l'entrée ouest du village, en continuité d'un supermarché existant.

En termes **qualitatifs**, le projet ne soulève pas de remarque spécifique.

En termes **quantitatifs**, le dossier ne précise pas quels sont les besoins en eau du projet et la manière de les satisfaire. Il ne présente pas de mesures destinées à la réduction des effets de l'imperméabilisation, dans un secteur concerné par une zone de sauvegarde, à proximité d'un champ captant important. D'autre part, un précédent dossier déposé en 2022 prévoyait une urbanisation au sud du village. Il convient lors du dépôt de ce type de projet d'envisager les besoins en eau globaux en additionnant tous les projets connus, afin de disposer d'une vue d'ensemble et de permettre une analyse correcte de l'adéquation entre besoin et ressource. Aussi il est nécessaire pour analyser techniquement le dossier de disposer du cumul des besoins de tous les projets situés sur la commune, quels qu'en soient les maîtres d'ouvrages.

Aussi, en l'absence de ces éléments il ne m'est pas possible de me prononcer, le dossier est considéré **incomplet**.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA